

Motion de conseil d'école « **Sans accord, c'est le report !** »

A adresser au Dasen, avec copie au maire/ président de l'EPCI

École .....

Commune de .....

Le conseil d'école, réuni le ..... estime que les conditions de réussite d'une modification de l'organisation du temps scolaire ne sont pas réunies pour permettre une mise en place dès la rentrée 2013.

Nous ne sommes pas favorables à un statu quo, mais changer, c'est pour du mieux. Nous souhaitons une réforme des rythmes réussie pour tous les élèves. Cela nécessite de prendre en compte l'avis des différents acteurs qui la mettront en œuvre, comme le préconise la circulaire ministérielle relative à l'organisation du temps scolaire. Aujourd'hui, la concertation de l'ensemble des partenaires n'est pas aboutie pour construire une articulation cohérente des temps scolaires et périscolaires de qualité.

Il nous semble incontournable de rappeler que pour nous :

- la journée doit être allégée de manière significative ;
- un partenariat efficace doit être mis en œuvre pour articuler temps scolaires et périscolaires ;
- un financement pérenne garantisse des temps péri-scolaires de qualité (encadrement, locaux...)
- les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants doivent être améliorées.

En conséquence, **nous vous demandons de reporter la mise en place de cette réforme** à la rentrée 2014 et d'organiser une consultation des conseils d'école avant toute décision sur la commune afin de construire ensemble le projet le plus adapté à cette réforme ambitieuse.